



Programme *Aliments du Québec au menu* – Institution

TARIFICATION ANNUELLE 2024-2025*

En vigueur dès le 1^{er} avril 2024

Type d'établissement	Nombre d'enfants	Tarif
Service de garde en milieu familial	6 à 12	55 \$
Centre de la petite enfance et service de garde	12 à 42	84 \$
	43 et plus	112 \$
	Secteur	Tarif
Service alimentaire en autogestion	Santé, Économie sociale, OBNL, Coopérative	168 \$
	Enseignement, Entreprise	331 \$
	Nombre d'établissements	Tarif
Gestionnaires de services alimentaires	1 à 10	331 \$
	11 à 20	551 \$
	21 à 30	830 \$
	31 et plus	1103 \$

* Taxes en sus

Le tarif est défini en fonction du nombre d'établissements ou points de services que compte l'institution ou le gestionnaire de services alimentaires, et dans le cas des services à la petite enfance, du nombre d'enfants desservis. L'institution ou l'entreprise qui souhaite adhérer doit payer un droit d'utilisation de la marque et doit également s'engager à son utilisation adéquate. Les frais d'adhésion sont acquittés annuellement.